

## **La fin des aides dans certaines «zones défavorisées»**

D'ici au 1<sup>er</sup> mars, la France doit présenter à Bruxelles (ce que les précédents gouvernements ont négligé de faire...) une nouvelle carte, restreinte, des «zones défavorisées simples» (ZDS). Il s'agit de zones qui souffrent d'un handicap naturel comme le climat ou le relief. Il existe en réalité trois types de «zones défavorisées», les «simples», mais aussi les zones de montagne et les zones de handicaps spécifiques, qui ne sont pas concernées par la modification de la carte.

Environ 1400 communes doivent être progressivement exclues de ce dispositif, selon les chiffres donnés par le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert, le 18 février.

Sur ces zones, les exploitations ne pourront plus bénéficier d'une aide européenne appelée l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), financée à 25% par l'Etat et à 75% par l'Union européenne.

Aujourd'hui, cette aide, qui existe depuis 1976 et dépend du budget de la politique agricole commune, représente (dans ses trois volets) un milliard d'euros annuels en France distribués entre 99 000 agriculteurs.

Mais le gouvernement se veut rassurant et avance que, si certains agriculteurs «*perdront de l'argent*», 60 000 d'entre eux seront éligibles à cette aide pour les ZDS lorsque la nouvelle carte entrera en vigueur (le 1<sup>er</sup> janvier 2019) contre 52 500 aujourd'hui.

Stéphane Travert a par ailleurs promis un accompagnement temporaire pour les professionnels lésés. Pour l'heure, pas de quoi convaincre les principaux concernés.